

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/08/19

Dossier complet le :
12/09/19

N° d'enregistrement :
2019-4233

1. Intitulé du projet

Augmentation de puissance de l'unité de méthanisation agricole de l'EARL Asnières

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL ASNIERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Frédéric SAUVAGE, gérant de l'EARL

RCS / SIRET

3 8 2 | 1 5 6 | 7 8 4 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : Installations classées pour la protection de l'environnement Installation soumise à Enregistrement ICPE	Classement ICPE 2781-2-6 : Selon la rubrique 2781-2-b l'installation de méthanisation projetée par l'EARL Asnières entre dans le cadre de l'Enregistrement, le tonnage journalier traité étant inférieur à 100 tonnes/jours (moyenne de 33,8 tonnes / jours).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à augmenter les capacité de traitement de l'unité de méthanisaion existant de l'EARL Asnières, et de diversifier les types de déchets traités.

Pour cela :

- un deuxième moteur de cogénéraion sera mis en place dans le local technique existant
- des ouvrages de stockage de matières entrantes supplémentaires seront créés
- une unité d'hygiénisation en entrée sera mise en place
- un séparateur de phase sera mis en place pour traiter le digestat obtenu
- des ouvrages de traitement du digestat solide par compostage seront mis en place

4.2 Objectifs du projet

L'installation possède actuellement une puissance électrique installée de 250 kW. Elle traite des effluents d'élevage en mélange avec des matières végétales brutes (tonnage journalier actuel inférieur à 30 tonnes / jour).

Dans le cadre du projet, l'installation passera à une puissance électrique installée de 400 kW. Des sous-produits animaux de type graisse de flottaison seront pris en charge dans l'unité en plus des matières actuelles. Le tonnage journalier passera à 33,8 tonnes par jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un bâtiment d'une surface totale de 845 m², accueillant des cuves de stockage de matières hygiénisées, un local dédié à la cuve d'hygiénisation, deux casiers de compostage et un espace de stockage de compost.

Construction d'un silo couloir de 470 m² dédié au stockage de matières entrantes.

Mise en place d'un deuxième moteur de cogénération dans le local technique existant. Modification des branchements électriques existants, pose d'un transformateur HTA/BT et raccordement électrique en configuration HTA.

Mise en place d'un séparateur de phase sur la fosse de stockage existante et d'une torchère.

Mise en place d'un bassin de rétention d'eau pluviales d'environ 200 m³.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation est composée de deux fosses de digestion, et d'une fosse de stockage des digestats. Les matières seront quotidiennement introduites dans l'unité pour être méthanisées.

12 340 tonnes annuelles de matières (effluents d'élevage, déchets végétaux, graisses), seront introduites dans le digesteur par pompage (pour les liquides) ou via un système d'introduction à vis (pour les solides).

Les sous-produit animaux non dérogatoires seront hygiénisées avant d'être introduits dans le digesteurs (chauffage à 70 ° C pendant une heure).

Les matières sont digérées dans les deux fosses de digestion. Le biogaz est récupéré en continu au niveau des ciels gazeux des digesteurs, et alimente deux moteurs de cogénération qui produiront de l'électricité (fonctionnement prévisionnel de 8000 heures par an, production de 3 200 MWh annuels injectés sur le réseau public d'électricité) et de la chaleur, récupérée pour les besoins thermiques de l'unité de méthanisation, ou pour les besoins de l'élevage (chauffage des bâtiments d'élevage de porc).

A l'issue de la digestion, les matières digérées (le digestat) subissent une séparation de phase par presse à vis. Le digestat liquide (8654 m³ annuels) sera stocké dans une fosse béton ciculaire, puis épandu via un plan d'épandage agricole. Le digestat solide (2441 tonnes annuelles) sera récupéré sur une plateforme dédiée afin d'être composté sur le même site, dans deux casier de compostage à ventilation forcée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Enregistrement ICPE, demande de permis de construire, demande d'agrément sanitaire au titre du règlement européen sur les sous-produit animaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale	11 700 m ²
Tonnage journalier entrant	12 340 tonnes / an
Volume digestat liquide épandus	8 654 m ³ / an
Volume digestat solide composté	2 441 tonnes / an
Quantité d'azote épandu	34 682 kg N épandu / an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Site du projet de méthanisation :
Lieu Dit La Grouas
72240 TENNIE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 0 3 ' 3 9 " 270 Lat. 4 8° 0 5 ' 5 5 " 28N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Unité de méthanisation agricole soumise à Déclaration ICPE sous la rubrique 2781-1-c.

Arrêté d'autorisation complémentaire relatif à la mise en place d'une unité de méthanisation agricole et à la mise à jour du plan d'épandage délivré à l'EARL Asnières le 25 juillet 2013 (arrêté n° 2013204-0004).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tennie fait partie du plan de prévention des risques inondations et séisme du département de l'Aisne approuvé le 13/04/2011 et révisé le 24/07/2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 SIC : FR5202003 - Bocage à Osmoderma eremita entre Sillé le Guillaume et la Grande Charnie. Distance : 1,7 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manoir de la Danière à Amné. Distance : environ 5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a lieu sur un site de méthanisation existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Manipulation de matières organiques (effluents d'élevage, digestat)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic engendré par le transport des matières premières (ensilages, déchets) et par l'enlèvement des produits finis (digestats liquides et compost)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits issus du fonctionnement des deux moteurs de cogénération qui fonctionnent en continu.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Odeurs possibles provenant des effluents d'élevage et des déchets apportés sur le site. Cependant, les réactions de méthanisation réduisent le niveau d'odeur des matières traitées. Après méthanisation, les matières digérées (digestats) sont quasiment inodores.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz d'échappement des moteurs de cogénération</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Digestats éliminés dans le cadre d'un plan d'épandage agricole.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> -huile moteur usagées : gestion par filière de traitement agréée -consommables moteur : gestion par filière de traitement agréée -bâches plastiques d'ensilage : gestion par ADIVALOR -cartons, papiers, déchets divers : gestion par déchetterie

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Emission d'odeur : stockage des effluents d'élevage réduits, désodorisation des effluents après méthanisation.

Risque sanitaire : plan de nettoyage mis en place, respect des bonnes pratiques d'hygiène, lavage des véhicules de transport,

Bruit : silencieux sur échappement, container de cogénération insonorisé, éloignement du terrain vis à vis des tiers.

Gaz d'échappement : mise en place d'un catalyseur d'oxydation sur les moteurs de cogénération

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une installation existante, qui épand déjà du digestat via un plan d'épandage agricole. Actuellement, la quantité d'azote contenu dans le digestat épandu est déjà supérieur à 10 tonnes/an.

En valorisant la fraction solide du digestat par compostage, une partie de l'azote et du phosphore contenu dans les effluents pourra être exporté. La fraction épandue pourra ainsi être mieux gérée et valorisée sur les parcelles incluses dans le plan d'épandage. Il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale du projet d'extension.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Tennie

le, 31/07/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

EARL Asnières
" Asnières "
72240 TENNIE
earlasnieres@yahoo.fr